

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
1. Obligations de mise en œuvre									
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (07/03/2013)	C	C	L	C	Rapport reçu le 12/03/2013.	
1.2.	Rés. 10/09	Questionnaire d'application	20/02/2013	C	C	L	C	Rapport reçu le 22/02/2013.	
2. Standards de gestion									
2.1.	Rés. 01/02	Documents mentionnés dans cette résolution à bord ²	07/03/2013	C	C	L	C		
		Marquage des navires ²		C	C	L	C		
		Marquage des engins ²		C	C	L	C		
		Marquage des DCP				L	C		
		Fiches de pêche à bord ²		C	C	L	C		
2.2.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants ²	07/03/2013	C	C	L	C		
2.3.	Rés. 12/13	Mesures légales et administratives pour appliquer la fermeture spatiale	Pour LL 18/12/2012	C	C	C	C		
2.4.			Pour PS 17/09/2012	C	C	C	C		
3. Déclarations concernant les navires									
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15/02	C	C	C	C		
3.2.	Rés. 12/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31/12/2010 (10 ans)	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne soumettra pas de PDF.	
3.3.	Rés. 12/11	Capacité de référence							
		Liste des navires ³ pêchant les thons tropicaux en 2006	Au 31/12/2009	C	C	C	C		
	Liste des navires ³ pêchant SWO et ALB en 2007	N/A		N/A	N/A	N/A	Aucun navire ciblant SWO et ALB.		
3.4.	Rés. 07/02	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis le 01/07/2003	C	C	C	C		

¹ C = conforme ; N/C = non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard.

² Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

³ 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m si ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
3.5.		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis le 01/07/2006	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de moins de 24m opérant dans la zone de compétence de la CTOI. Précédemment évalué C.		
3.6.	Rés. 12/07	Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15/02	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.		
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15/02	N/A	N/A					
3.8.		Information des accords d'accès	07/03/2013			N/A	N/A			
4. Système de surveillance des navires										
4.1.	Rés. 06/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 15 m de LHT	Depuis le 01/07/2007	C	C	C	C			
4.2.		Rapport sur la mise en place et le fonctionnement des SSN	30/06 Navires > 15 m	C	C	C	C			
4.3.	Rés. 12/13	Résumé des données SSN ²	07/03/2013	L	C	C	C			
5. Statistiques obligatoires										
Captures nominales										
5.1.		• Pêcheries côtières	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.		
		• Pêcheries de surface	30/06	C	C	C	C			
		• LL	Provisoires	30/06	C	C	C	C		
			Finales	30/12	C	C	C	C		
Prises et effort										
5.2.	Rés. 10/02	• Pêcheries côtières	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.		
		• Pêcheries de surface	30/06	C	C	C	C			
		• LL	Provisoires	30/06	C	C	C	C		
			Finales	30/12	C	C	C	C		
Fréquences de tailles										
5.3.		• Pêcheries côtières	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.		
		• Pêcheries de surface	30/06	C	C	C	C			
		• LL	Provisoires	30/06	C	C	C	C		
			Finales	30/12	C	P/C	C	N/C	Moins d'un poisson par tonne de captures, par espèces.	
Dispositifs de concentration de poissons (DCP)										
5.4.		Navires auxiliaires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire auxiliaire.		
		Jours de mer des navires auxiliaires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A			
		DCP déployés par types	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A			
6. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI										
6.1.	Rés. 05/05	Déclaration des données sur les requins	30/06	C	C	C	P/C	Données de tailles non disponibles.		

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
6.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des <i>Alopiidae</i>	Depuis le 07/07/2010	C	C	C	C	L'interdiction a été transposée dans la réglementation nationale.	
6.3.	Rés. 12/04	Rapport sur les tortues marines ²	07/03/2013	C	C	C	C	Signalé dans IOTC-2012-SC15-NR12.	
6.4.		Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)	Depuis le 06/08/2009	C	C	C	C		
6.5.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis le 06/08/2009			C	C	Aucune information fournie.	
6.6.	Rés. 10/06	Rapport sur les oiseaux de mer ²	07/03/2013	C	C	C	C	Signalé dans IOTC-2012-SC15-NR12.	
6.7.		Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis le 01/11/2010	C	C	C	C		
7. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)									
7.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (08/02/2012)	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire ni ressortissant national identifié dans des activités de pêche supposées INN.	
7.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	07/03/2013	N/A	N/A	N/A	N/A		
8. Transbordements									
8.1.	Rés. 12/05	Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15/09	C	C	C	C		
8.2.		Rapport sur les transbordements au port ²	07/03/2013	N/C	N/C	L	C	Précédemment évalué comme N/A.	
8.3.		Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01/07/2008	C	C	C	C		
8.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	01/02/2013			C	C		
9. Observateurs									
9.1.	Rés. 11/04	Programme régional d'observateurs ² (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	07/03/2013	C	C	C	C		
9.2.		• 5% obligatoire, en mer (> 24m) ²	Depuis le 01/07/2010	C	C	C	C		
9.3.		• 5% progressif, en mer (<24m)	2013	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de moins de 24m opérant dans la zone de compétence de la CTOI. Précédemment évalué C.	
9.4.		• 5% progressif pour les débarquements artisanaux ²	07/03/2013	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.	
9.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	C	C	N/C	N/C	Aucun rapport reçu en 2012.	
10. Programme de document statistique									
10.1.	Rés.	Rapport 1 ^{er} semestre	01/04	C	C	C	C		
10.2.	01/06	Rapport 2 ^e semestre	01/10	C	C	C	C		

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
10.3.		Rapport annuel ²	07/03/2013	L	C	C	C	Précédemment évalué comme N/C.	
10.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01/07/2002	C	C	C	C		
11. Inspections au port									
11.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01/07	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.	
11.2.	Rés. 10/11	Liste des ports désignés	Au 31/12/10	N/A	N/A	N/A	N/A		
11.3.		Autorité compétente désignée		N/A	N/A	N/A	N/A		
11.4.		Périodes de notification préalable		N/A	N/A	N/A	N/A		
11.5.		Rapport d'inspection	3 jours après l'inspection	N/A	N/A	N/A	N/A		
11.6.		Refus de demande d'entrée au port	Depuis 01/03/2011	N/A	N/A	N/A	N/A		

Commentaires sur le niveau d'application par le Japon des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA09 en 2012.

Commentaires : En ce qui concerne le niveau d'application par le Japon des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 9^e session en 2012, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis au Japon par le président de la Commission dans un courrier daté du 26 avril 2012.

- Résolution 10/01 (fermeture spatio-temporelle) : Le CdA **EXHORTE** le Japon à présenter un résumé des enregistrements SSN pour ses navires au cours de la période concernée par la fermeture spatio-temporelle.

Réponse : Le Japon a fourni sa réponse à la lettre du Président de la Commission le 14 mai et le 31 août 2012.

Problèmes actuels concernant le niveau d'application par le Japon des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés par le CdA10 en 2013.

Après examen du Rapport d'application 2013 de Japon, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non conformité suivants, pour discussion.

- N'a pas fourni le rapport d'observateurs en 2012, comme exigé par la rés. 11/04.